

COMMUNE DE GIRONDE SUR DROPT

REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 21 mars 2017

L'an deux mille dix-sept le vingt et un mars à 20 heures, le Conseil Municipal de GIRONDE SUR DROPT, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur BOS.

Date de la convocation : 16 mars 2017

Présents : Mmes BENTEJAC, BERGADIEU, CASAGRANDE, CHIAPPA, PLUMAUGAT, TEYSSANDIER, MM BOS, BEYRIE, COMBE, LAZARE, MOUTIER, TORRENTE

Absents avant donné pouvoir : SERVANTIE-LACROIX (Mme CASAGRANDE)

Absents : Mme LIZOLA, Mr, FLAZINSKA.

Mr Philippe MOUTIER a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint, il demande à l'assemblée de signer le procès-verbal de la séance précédente.

1 – Nomination d'un nouvel élu

Monsieur le Maire informe que suite à la démission de Benoit Dupuy-Chauvin pour raisons professionnelles, il a lieu de nommer un nouvel élu. Mme Latrille Nicole ayant refusé, le candidat suivant étant Mr Lazare Alain, celui-ci a accepté de siéger au sein du conseil municipal.

A compter d'aujourd'hui Mr Lazare peut prendre part au débat et aux votes. Il est également nommé délégué à la Commission Sport de la Communauté de Communes du Réolais en Sud Gironde.

2 – Compte administratif 2016 budget communal

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr LAZARE Alain, adopte à l'unanimité le compte administratif 2016, dressé par Mr BOS Thierry, Maire, qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de la section d'exploitation d'un montant de 464 526,60 € à reprendre au budget primitif 2017 au compte 002.

- Déficit de la section d'investissement d'un montant de 28 897,66 € à reprendre au budget primitif 2017 au compte 001.

3- Compte de gestion 2016 budget communal

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2016 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état

du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2016.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2015, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2016 au 31 décembre 2016, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

1°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2016 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2016 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

4 - Compte administratif 2016 budget réseau de chaleur

Le Conseil Municipal, sous la présidence de Mr LAZARE Alain, adopte à l'unanimité le compte administratif 2016, dressé par Mr BOS Thierry, Maire, qui fait apparaître les résultats suivants :

- Excédent de la section d'exploitation d'un montant de 24444,00 € à reprendre au budget primitif 2017 au compte 002.

- Excédent de la section d'investissement d'un montant de 20129,24 € à reprendre au budget primitif 2017 au compte 001.

5 - Compte de gestion 2015 budget réseau de chaleur

Le Conseil Municipal, après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2015 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2015

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qui lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°/ Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2015, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

1°/ Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2015 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires ;

3°/ Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

6 - Travaux de mise en accessibilité du groupe scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité de mettre aux normes le groupe scolaire, notamment dans le cadre de l'accessibilité.

Le projet porte sur les travaux de mise en accessibilité des sanitaires de l'école : 2 WC handicapés ainsi que des douches seront créés. Les lave-mains seront également remplacés. Afin de permettre le déplacement des personnes à mobilité réduite dans les sanitaires, les marches seront supprimées.

Par ailleurs, une rampe ainsi qu'une plateforme seront installées pour permettre l'accès aux sanitaires et aux salles de classe de l'école primaire.

Le coût des travaux de mise en accessibilité s'élève à 11 378,20 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un soutien financier auprès du Conseil Départemental de la Gironde. Le montant de l'aide serait de 4 950 €, soit 50% du montant HT des travaux, après déduction du coefficient de solidarité de 0.87.

Le plan de financement de l'opération serait le suivant :

Coût total du projet TTC :	13 654,08 €
Coût total du projet HT :	11 378,40 €
Subvention Conseil Départemental 33 :	4 949,60 €
Autofinancement Commune :	8 704,48 €

Conscient de l'intérêt du projet, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité le projet.

7 - Salle de badminton - DETR

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal de créer une salle de badminton sur les terrains de sport de la commune. Ce projet répond aux sollicitations des associations sportives de la commune : un club de badminton est notamment en cours de création.

Le projet comprendra un ensemble de trois courts de badminton.

Le montant total des travaux s'élève à 297 790 € HT.

Afin de mener à bien ce projet, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter un soutien financier au titre de la DETR. Le montant de l'aide financière s'élèverait à 35% du montant HT des travaux.

Le montage financier de l'opération serait le suivant :

Coût total des travaux HT	297 790 €
Coût total du projet TTC (+ maîtrise d'œuvre)	395 748 €
Subventions sollicitées :	
- DETR	104 220 €
- Réserve parlementaire	10 000 €
- Département de la Gironde	47 740 €
- CDC du Réolais en Sud Gironde	45 000 €
Autofinancement	152 788 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, approuve le projet et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande.

8 - Plan de financement du projet de Pôle raquettes

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal d'aménager un Pôle raquettes sur les terrains de sport de la commune.

Ce Pôle raquettes permettra la pratique de plusieurs sports de raquettes sur un même site : squash, badminton, tennis de table...

Le projet a également vocation à remplacer l'actuelle salle de squash : ce bâtiment très vétuste ne répond plus aux attentes des associations sportives.

De plus, le bâtiment se situe actuellement en plein cœur de bourg. Dans le cadre d'un aménagement du centre bourg de la commune, la démolition de cette salle de squash apparaît primordiale.

Le coût total de ce projet s'élève à 579 000 € HT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement du projet :

Coût total du projet HT	579 000 €
Coût total du projet TTC	694 800 €
Subventions sollicitées :	
- DETR	187 527 €
- Réserve parlementaire	10 000 €
- Département de la Gironde	89 523 €
- FSIL	86 850 €
- CDC du Réolais en Sud Gironde	80 000 €
Autofinancement	240 900 €
Dont emprunt	125 100 €
Dont autofinancement TVA	115 800 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, par 11 voix pour et 1 abstention, approuve le projet et charge Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à cette demande.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30 et ont signé les membres présents.